

Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°14

Réunion du 27 novembre 2025

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mmes GERALDO (CD) – BANDOUI (CD)
MM. FERGAN – LE LOUET (CD) – MEUNIER (CD) – BORDET (CD)

Assistant : Mmes LOMON - LE MOEL (ALTERNANTE)
M. FOFANA

Excusé : M. NJIMAFO (ALTERNANT)

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

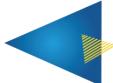


GUIDE
DU CLUB

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 21/11/2025 au 27/11/2025					
Dossier N°199	21/11/2025	500706	ISSY LES MLX FC	<p>Forfait avisé hors délais :</p> <p>FUTSAL D2 du 22/11/2025 – n°53478881</p> <p>ISSY FC 3/ FUTSAL CHAVILLE 92 2</p>	<p>ISSY FC 3 : -1 Point (0 but)</p> <p>FUTSAL CHAVILLE 92 2 : 3 points (5 buts)</p> <p>2ème Forfait avisé hors délais de l'équipe ISSY FC 3</p> <p>Amende 70€ (voir Annexe Financière n°2)</p>
Dossier N°200	21/11/2025	519111	FONTENAY AUX ROSES	<p>Le club nous informe du terrain de repli pour la rencontre ci-dessous, Stade Alain Mimoun à Issy Les Moulineaux coup d'envoi 14h45.</p> <p>SENIORS D2 du 30/11/2025 - n°53447687</p> <p>FONTENAY AUX ROSES 1 / ARARAT ISSY 2</p>	<p>La 3CD prend note du terrain de repli pour la rencontre SENIORS D2, au stade Alain Mimoun coup d'envoi 14h45 et procède à la modification.</p>
Dossier N°201	21/11/2025	500637	VILLENEUVE LA GARENNE	<p>Suite à la réception d'un mail nous informant que l'équipe fanion participe au 8ème tour de coupe de France. Par la même occasion elle souhaite la participation de tous licenciés du club.</p> <p>Demande de report des rencontres ci-dessous :</p> <p>U14 D2 du 29/11/2025 - n°53499649</p> <p>Nanterre Es 22 - Villeneuve Garenne 21</p> <p>U14 D5 Poule E du 29/11/2025 - n°53722101</p> <p>Villeneuve Garenne 22 - Colombienne Foot Es 23</p> <p>U12 Poule A du 29/11/2025 - n°54959282</p> <p>Cheminots Ouest L As 21 - Villeneuve Garenne 21</p> <p>U12 Poule B du 29/11/2025 - n°54959338</p> <p>Cheminots Ouest L As 22 - Villeneuve Garenne 22</p>	<p>La 3CD prend note et accepte de reporter ces rencontres du département du samedi 29 novembre 2025.</p>

Dossier N°201-2	21/11/2025	500637	VILLENEUVE LA GARENNE	<p>Demande de report :</p> <p>Senior D2 Poule A du 30/11/2025 - n°53447686</p> <p>Montrouge Fc 92 2 - Villeneuve Garenne 2</p>	<p>La 3CD ne peut répondre favorablement à votre demande.</p> <p>Par conséquent, la rencontre ci-dessous reste maintenue.</p> <p style="text-align: center;">Senior D2 Poule A du 30/11/2025 - n°53447686</p> <p style="text-align: center;">Montrouge Fc 92 2 - Villeneuve Garenne 2</p>
Dossier N°202	22/11/2025	546651	SCEAUX FC	<p>Réception arrêté municipal nous informant de la fermeture des installations du stade de la Grenouillère pour cause de gel.</p> <p>U14 D4 du 22/11/2025 - n°53499825</p> <p>SCEAUX FC 22/ ISSY FC 23</p>	<p>Officiels de la rencontre non jouée à la charge du District.</p> <p>La 3CD reporte la rencontre au 17 JANVIER 2026.</p>
				<p>Réception rapport de l'arbitre officielle nous informant de la fermeture du terrain lors de son arrivée au stade.</p>	
Dossier N°203	23/11/2025	500622	ST CLOUD	<p>Réception courriel de la ville de St Cloud nous informant de la fermeture du stade Tacconi pour la journée du 23/11/2025 et du stade des Coteaux le 23/11/2025 jusqu'à 13h00, ainsi que la réception du rapport de l'officiel.</p> <p>U16 D4 du 23/11/2025 - n°53495340</p> <p>ST CLOUD FC 22/ ISSY FC 23</p>	<p>Officiels de la rencontre non jouée à la charge du District.</p> <p>La 3CD reporte la rencontre au 4 JANVIER 2026.</p>
Dossier N°204	23/11/2025		3CD	<p>Réception courriel de l'arbitre officiel et photos nous informant du terrain impraticable pour la rencontre ci-dessous :</p> <p>ANCIENS D3 du 23/11/2025 - n°53445164</p> <p>FC MEUDON 31/ PORTUGAIS EN FRANCE 31</p>	<p>Officiels de la rencontre non jouée à la charge du District.</p> <p>La 3CD reporte la rencontre au 4 JANVIER 2026.</p>
Dossier N°205	23/11/2025	546883	GARCHES VAUCRESSON	<p>Réception arrêté municipal de la ville de Garches Vauresson ainsi que les rapports des officiels nous informant de la fermeture des installations du Haras Lupin pour la journée du 23/11/2025.</p> <p>U18 D3 du 23/11/2025 - n°53478200</p> <p>GARCHES VAUCRESSON 21/ BOURG LA REINE 21</p> <p>ANCIENS +45 ans du 23/11/2025 - n°54490512</p> <p>GARCHES VAUCRESSON 32/ JSC NANTERRE 31</p>	<p>Officiels de la rencontre non jouée à la charge du District.</p> <p>La 3CD reporte la rencontre ci-dessous au 21 DECEMBRE 2025.</p> <p style="text-align: center;">U18 D3 du 23/11/2025 - n°53478200</p> <p style="text-align: center;">GARCHES VAUCRESSON 21/ BOURG LA REINE 21</p> <p>La 3CD reporte la rencontre ci-dessous au 4 JANVIER 2026</p> <p style="text-align: center;">ANCIENS +45 ans du 23/11/2025 - n°54490512</p> <p style="text-align: center;">GARCHES VAUCRESSON 32/ JSC NANTERRE 31</p>

Dossier N°206	23/11/2025		3CD	Réception rapport de l'arbitre officiel, photos et réception FMI nous informant du terrain impraticable pour la rencontre ci-dessous : ANCIENS D1 du 23/11/2025 - n°53490160 ACBB 31/ CSM CLAMART 31	Officiels de la rencontre non jouée à la charge du District. La 3CD reporte la rencontre au 4 JANVIER 2026 .
Dossier N°207	23/11/2025	519111	FONTENAY AUX ROSES	Le club nous informe du terrain impraticable (photos) au stade du Panorama, la rencontre ci-dessous n'a pas pu être jouée : ANCIENS D5 du 23/11/2025 - n°53693480 FONTENAY AUX ROSES 32/ SCEAUX FC 31	La 3CD reporte la rencontre au 4 JANVIER 2026 .
Dossier N°208	23/11/2025		3CD	Réception rapport officiel et FMI, forfait non avisé de MALAKOFF USM. U16 D4 du 23/11/2025 - n°53495338 NANTERRE ES 24/ MALAKOFF USM 21	MALAKOFF USM 21 : -1 Point (0 but) NANTERRE ES 24 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe MALAKOFF USM 21 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais des officiels à la charge de MALAKOFF USM
Dossier N°209	23/11/2025		3CD	Réception rapport de l'arbitre officiel, photos et réception FMI nous informant du terrain impraticable pour la rencontre ci-dessous : CDM D1 du 23/11/2025 - n°53478573 MONTROUGE FC 92 5 / COLOMBIENNE ES 5	Officiels de la rencontre non jouée à la charge du District. La 3CD reporte la rencontre au 21 DECEMBRE 2025 .
Dossier N°210	23/11/2025		3CD	Réception rapport officiel et FMI, forfait non avisé du PLESSIS ROBINSON FC. U18 D4 POULE B du 23/11/2025 - n°54769346 MONTROUGE FC 92 23/ PLESSIS ROBINSON FC 22	PLESSIS ROBINSON FC 22 : -1 Point (0 but) MONTROUGE FC 92 23 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe PLESSIS ROBINSON FC 22 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais des officiels à la charge du PLESSIS ROBINSON FC
Dossier N°211	24/11/2025	563778	NEUILLY FUTSAL CLUB 92	Nous informe d'un doublon de match sur leur installation, Coupe Futsal et Futsal D1. Demande de report de la rencontre ci-dessous ou une inversion. FUTSAL D1 du 29/11/2025 - n°53478793 NEUILLY FC 92 3 - GENNEVILLIERS SOCCER 1	La 3CD prend note et avance la rencontre FUTSAL D1 à 13h15. De plus, étant donné que les rencontres FUTSAL D1 sont prioritaires aux rencontres FUTSAL U15, la 3CD reporte la rencontre ci-dessous à une date ultérieure fixée par la commission. FUTSAL U15 du 29/11/2025 - n°55056374 NEUILLY FC 92 1 / ASNIERES FUTSAL 92 1

Dossier N°212	24/11/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé RACING CFF : SENIORS F D1 du 22/11/2025 - n°53478697 PARIS SO COEUR 2/ RACING CFF 1	RACING CFF 1 : -1 Point (0 but) PARIS SO COEUR 2 : 3 points (5 buts) 2ème Forfait avisé hors délais de l'équipe RACING CFF 1 Amende 70€ (voir Annexe Financière n°2) + frais officiels à la charge de RACING CFF
Dossier N°213	24/11/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé FONTENAY AUX ROSES : U16 D5 POULE A du 23/11/2025 - n°53695793 SEVRES FC 92 2/ FONTENAY AUX ROSES 2	SEVRES FC 92 2 : -1 Point (0 but) MONTROUGE FC 92 23 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe FONTENAY AUX ROSES 2 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais des officiels à la charge de FONTENAY AUX ROSES
Dossier N°215	24/11/2025		3CD	Réception rapport de l'arbitre officiel, photos et réception FMI nous informant du terrain impraticable pour la rencontre ci-dessous : ANCIENS D1 du 23/11/2025 - n°53490159 ISSY FC 31/ CHATILLONNAIS SCM 31	Officiels de la rencontre non jouée à la charge du District. La 3CD reporte la rencontre au 4 JANVIER 2026 .
Dossier N°216	26/11/2025	500706	ISSY LES MLX FC	Forfait avisé : FUTSAL D1 du 29/11/2025 – n°53478792 ISSY FC 2 / CHATILLON FOOT SALLE 1	ISSY FC 2 : -1 Point (0 but) CHATILLON FOOT SALLE 1 : 3 points (5 buts) 3ème Forfait avisé de l'équipe ISSY FC 2 engendrant le forfait général Forfait Général de l'équipe ISSY FC 2 Amende de 200€ (voir Annexe Financière n°2) De plus, l'équipe 2 d'ISSY LES MLX est éliminée de la Coupe HDS SENIORS FUTSAL
Dossier N°218	27/11/2025		3CD	Réception mail arbitre rencontre non jouée terrain impraticable. SENIORS D5 du POULE B du 23/11/2025 - n°54550970 RACING CFF 3/ SURESNES JS 3	Officiels de la rencontre non jouée à la charge du District. La 3CD reporte la rencontre au 4 JANVIER 2026 .

Rappel extrait demande de modification de match

	Amende
Jusqu'au mercredi soir précédent la rencontre (jour, horaire)	0 €
Le jeudi précédent la rencontre (jour, horaire)	50 €
Le vendredi précédent la rencontre (jour, horaire)	100 €
Absence de réponse à une demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150 €

Sanctions financières suite aux demandes Footclubs Week-end du 22 et 23 novembre 2025

Compétition	N° de match	Rencontre	Date de la rencontre	Club demandeur	Date de demande	Date de réponse	Club sanctionné	Amende	Commentaires
U14 D5 POULE D	53721930	ACA 2 - NANTERRE AJSC 2	22/11/2025	ACA	20/11/2025	20/11/2025	ACA	50 €	DEMANDE DE MODIFICATION LE JEUDI PRECEDENT LA RENCONTRE

II. FDM/FMI MANQUANTES

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Anciens D2	Poule Unique	23/11/2025	53444864	31	Clichy Veterans Foot	32	Issy Fc
Futsal U13	Poule Unique	23/11/2025	55056279	1	Jabc	1	Clichy Futsal

• DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Anciens 45 Ans À 8	Poule Unique	16/11/2025	54490547	32	As Ararat Issy	34	Csm Clamart Foot

III. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Critérium U12 Espoir	Poule B	22/11/2025	54833110	22	Boulogne Bil. Ac	21	As Ararat Issy

• DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Critérium U11	Poule I	15/11/2025	54984498	1	Suresnes J.S.	1	Stade Francais
Critérium U11	Poule J	15/11/2025	54984554	2	Suresnes J.S.	2	Stade Francais
Critérium U11	Poule K	15/11/2025	54984611	3	Suresnes J.S.	3	Stade Francais
Critérium U12	Poule A	15/11/2025	54959276	21	Villeneuve Garenne	22	Nanterre Es
Critérium U10	Poule A	15/11/2025	54981572	21	Boulogne Bil. Ac	21	Issy Fc
Critérium U10	Poule B	15/11/2025	54981628	22	Boulogne Bil. Ac	22	Issy Fc
Critérium U10	Poule L	15/11/2025	54982533	28	Boulogne Bil. Ac	24	Nanterre Es
Critérium U13	Poule I	15/11/2025	54957991	2	Malakoff Usrn	1	Garches Vaucr

• **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Crit U11 Féminin	Poule A	08/11/2025	54939694	1	Antony Foot Evolution	2	Rueil Malmaison Fc
Critérium U13 Label	Poule A	08/11/2025	54833402	2	Racing Club France	1	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U11	Poule K	08/11/2025	54984608	3	Racing Club France	3	Rueil Malmaison Fc
Critérium U12	Poule C	08/11/2025	54959385	26	Rueil Malmaison Fc	23	Suresnes J.S.
Critérium U13	Poule F	08/11/2025	54957742	1	Plessis Robinson Fc	1	Fc Bourg La Reine
Critérium U13	Poule G	08/11/2025	54957798	2	Plessis Robinson Fc	2	Fc Bourg La Reine
Critérium U12	Poule J	08/11/2025	54959915	21	Paris So Coeur	25	Issy Fc

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 -F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

IV. FICHES PLATEAUX

• **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U8

22/11/2025 CHATILLONNAIS CSM

Plateau Futsal U10/U11

22/11/2025 ASSOCIATION CLICHY FUTSAL

Plateau Futsal U10/U11 Fiches Licences

22/11/2025 ASSOCIATION CLICHY FUTSAL

22/11/2025 ACADEMY DE FOOTBALL PARIS CLICHY

22/11/2025 NEUILLY FUTSAL

• **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U6F/U9F

16/11/2025 ANTONY FOOT EVOLUTION

V. FICHES LICENCES

• **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U8 Fiches Licences

22/11/2025 SURESNES JS
22/11/2025 ACBB
22/11/2025 ISSY LES MLX
22/11/2025 FONTENAY AUX ROSES
22/11/2025 MALAKOFF USM

• **DEUXIEME DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U6F/U9F Fiches Licences

16/11/2025 ANTONY FOOT EVOL
16/11/2025 CSM CLAMART
16/11/2025 CHAVILLE FC

Plateau U7 Fiches Licences

15/11/2025 SURESNES
15/11/2025 VILLE D'AVRAY
15/11/2025 COURBEVOIE SPORT
16/11/2025 MEUDON AS

• **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FICHE PLATEAUX**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

Plateau U6 Fiches Licences

08/11/2025 CLICHY S/SEINE
09/11/2025 CHAVILLE FC

Sous/Commission F.M.I.

Procès-Verbal n° 7

Réunion du 27 Novembre 2025

Animateur : M. G. DELORME

Présents : MM. M. SOUKUP – A. VIAUD – D. TCHENQUELA – L. BROUDIC

I. Rappel des règles F.M.I.

=====

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

RAPPEL -- RAPPEL

3 Rappels importants :

- 1) Les préparations de composition d'équipe doivent se faire uniquement sur le site :
« FMI.FFF.FR » -page feuille de match -compo »**
- 2) Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « **DR** » s'inscrit sur la ligne du dirigeant.**

3) RAPPEL IMPORTANT – RAPPEL IMPORTANT

Dans la nouvelle version de la Feuille de Match Informatisée, au niveau des signatures d'après match, à la case du club, un onglet vous permet de préciser si c'est le Capitaine de l'équipe ou si c'est le Dirigeant qui signe la feuille de match.

Très important dans les rencontres avec des mineurs pour éviter que la feuille soit signé par un mineur.
A compter de la journée du week-end des 18 et 19 octobre, cela sera amendable en cas d'oubli.

Il est « obligatoire d'avoir au moins un dirigeant licencié présent sur le banc de touche et un dirigeant faisant la touche. A la signature de la feuille de match, si aucun nom ne figure dans la case « dirigeant » vous devez préciser dans la rubrique « observations d'après match » le nom du dirigeant présent sur la rencontre.

II. Courier des clubs

Trop de clubs n'ont pas « effacé totalement la version 4.0.10I

I faut la supprimer complètement même dans les applications

Pour la version 5.0.10, lors de la signature avant clôture, vous devez cocher une case qui vous demande si c'est le capitaine ou le dirigeant qui signe la FMI.

TRES IMPORTANT SINON EN JEUNES, LA FEUILLE EST SIGNEE PAR UN MINEUR :

Rappel aux clubs de :

- ISSY FC Futsal – PUTEAUX Futsal en U13 Futsal
- MONTROUGE FC 92 – CSM CLAMART en U16 D5 Poule B
- AS FONTENAY AUX ROSES en U18 D4
- ASNieres FC en U15 D2
- STADE FRANCAIS – SURESNES JS en U16 D5 Poule B
- ANTONY FOOT EVOLUTION – STADE FRANCAIS en U16 D3
- COLOMBIENNE ES – AS CHEMINOTS OUEST en U16 D4
- ISSY FC – PLESSIS ROBINSON en U18 D3
- USM MALAKOFF en U18 D3



- SCM CHATILLON en U 18 D3
- COURBEVOIE SPORTS – SEVRES FC 92 en U16 D1
- CHAVILLE FC – COLOMBIENNE ES en U18 D2
- SEVRES FC 92 en U18 D2
- FC ISSY – PLESSIS ROBINSON en U18 D2
- RACING CLUB FRANCE – USA CLICHY en U 11 FEM
- SEVRES F C 92 en U18 D2
- COURBEVOIE SPORTS – COLOMBES L.S.O. en U14 D5 Poule E
- USM MALAKOFF en U14 D5 Poule F
- GARENNE COLOMBES – F.C. SAINT CLOUD en U14 D5 Poule E
- J.S. SURESNES en U14 D5 Poule C
- CSM CLAMART en U14 D5 Poule A
- SEVRES F C 92 – F C BOURG LA REINE en U14 D5 Poule A
- USM MALAKOFF en U14 D5 Poule B
- AS ARARAT ISSY en U14 D5 Poule B
- MONTROUGE FC 92– METRO U S en U14 D4
- AS CHEMINOTS OUEST en U14 D5 Poule A
- NANTERRE E S en U14 D2
- CSM GENNEVILLIERS en U14 D2
- AC BOULOGNE BILLANCOURT – SCEAUX FC en U15 D2
- NANTERRE ES – NEUILLY OLYMPIQUE en U15 D2
- BAGNEUX COM en U15 D2
- AC BOULOGNE BILLANCOURT en U15 D2
- MONTROUGE F C 92 en U15 D1
- RACING CLUB FRANCE en U11 FEM
- BAGNEUX COM en U15 D2
- ANTONY FOOT EVOLUTION en U16 D3

Ce manquement sera amendé dès la semaine du 29/30 novembre, suivant l'Annexe financier du R.S.G. 92

III. Amende pour absence de dirigeant responsable (notion « DR »)

L'absence de la case « Dirigeant responsable » cochée, rend la feuille de match signée par un mineur en « jeunes ». Article 10.2. Cas n° 5 Annexe 13 du R.S.G. du 92

- U.S.A. CLICHY – Match n° 54939773 - U 11 F Poule B
- ANTONY FOOT EVOLUTION– Match n° 53495249 - U 16 D3
- ASNIERES F.C. – Match n° 53495828 - U 16 D5 Poule C

IV. Amende pour transmission tardive de la F.M.I.

La feuille de match informatisée doit être transmise au plus tard le dimanche soir avant minuit, article 7 du R.S.G. du 92 – amende 10 € suivant art ; 10.2 cas n° 4 -Annexe 13.

- PLESSIS ROBINSON– Match n° 53695790 - U 16 D5 Poule A
- NANTERRE ES – match n° 53695925 – U 16 D5 Poule C
- BAGNEUX C.O.M. – match n° 53721095 – U14 D5 Poule A



V. 1^{er} avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 02/12/2025 à 12h au district.

Cas n°3 : Absence de préparation des rencontres

- J.A. BOIS COLOMBES– match n° 55056279 – U13 FUTSAL
- CLICHY FUTSAL– match n° 55056372 – U 15 FUTSAL
- CLICHY FUTSAL– match n° 55056279 – U13 FUTSAL
- A.S. FONTENAY – match n° 53478877 – Seniors D2 FUTSAL
- ASNIERES FUTSAL– match n° 53478790- Seniors D1 FUTSAL
- FC SCEAUX – Match n° 53499825– U 14 D4

Cas n°4 : Absence de récupération des rencontres ou récupération trop tardive

- -A.C. BOULOGNE BILLANCOURT– match n° 53721927 – U 14 D5 Poule D
- A.C. BOULOGNE BILLANCOURT– match n° 54833110 – U 12 Espoirs Poule B (Mélange version)
- RACING CLUB FRANCE– match n° 54550970 – Seniors D5 Poule B
- F.C. ISSY– match n° 53444864 – Anciens D2

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.